



# Perspectives

## **Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des bureaux d'études n°237**

La réunion de négociation de la CPPNI s'est déroulée le 31 mai 2022. Lors de cette réunion, nous avons poursuivi la négociation de l'accord sur la nouvelle organisation du travail, à savoir le travail hybride, c'est-à-dire une organisation qui conjugue télétravail et travail en présentiel.

L'accord en tant que tel pourrait être signable si, d'une part, quelques problèmes technico-juridiques trouvaient une solution et, d'autre part, figurait un paragraphe sur la prise en compte d'un certain nombre de frais (*internet, chauffage, espace bureau...*).

L'URSSAF donne quelques indications en la matière, que nous avons transmis au patronat depuis fort longtemps. Mais au-delà de ces remarques d'importance, il reste l'articulation de cet accord avec celui concernant l'aménagement du temps de travail, qui se traduit par :

- Forfait-jour à partir de la position 2 (*au lieu de 3 actuellement*),
- Mise en place du forfait horaire annuel.

En effet, c'est une sorte de « deal » qui nous est proposé : un accord télétravail avec ce type d'aménagement du temps de travail ou rien. Pour nous, si le patronat confirmait... ce sera rien. Il n'est pas question que nous aggravions, encore un peu plus, le temps de travail des salariés. Alors même que la souffrance au travail est une réalité dans notre secteur, le patronat veut intensifier le travail et continuer à déréguler le temps de travail, au mépris de la santé des salariés. Pour nous, c'est non et encore non !

Nous avons ensuite abordé les questions de Santé et de Qualité de Vie au Travail. Concernant la santé, il s'agit de rouvrir une négociation sur la complémentaire santé. La CGT avait fait des propositions... elles restent d'actualité et nous sommes prêts à en discuter. Un document de cadrage pour la QVT va nous être transmis. La CGT va y apporter une contribution dans les jours qui viennent.

La CGT avait proposé, il y a déjà plusieurs mois, la négociation d'un accord pour les Activités Sociales et Culturelles. Nous avons enfin obtenu la tenue d'un groupe de travail sur cette question. Il s'agit de permettre aux salariés qui n'ont pas de CSE, de disposer aussi de la prise en charge de certaines activités sociales et culturelles. De ce point de vue, deux philosophies s'affrontaient.

Celle de SYNTEC, qui veut intégrer les ASC à son offre de service de son organisation patronale, par le biais de renforcement de plateforme commerciale dédiée, et celle de CINOV qui prône, comme nous, des ASC de branche. La réunion du groupe de travail permettra d'y voir plus clair.

Enfin, il nous a été présenté le rapport de branche ainsi que le rapport comparé Femmes-Hommes dans la branche. Nous y reviendrons dans un prochain bulletin d'information.

**Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à [fsetud@cgt.fr](mailto:fsetud@cgt.fr) avec la mention « BI BE »**

**Fédération CGT des Sociétés d'Etudes**